

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2024.24
ARRÊTÉ TRAVAUX SUR CHAUSSÉE

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25, R. 417-9, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de Monsieur Stéphane GASCOUIN, en date du 5 mai 2024, pour la mise en sécurité des travaux prévus : pose d'une benne et échafaudage au niveau du 10 route de la Ferrière, la Barre en Ouche, 27330 MESNIL EN OUCHE,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation, sur la commune déléguée de la Barre en Ouche, dans un but de la sécurité publique pour les administrés :

ARRETE

Article 1 : A compter du vendredi 10 mai 2024 et pour une durée de 31 jours, la circulation sera réduite à tous véhicules au niveau du 10 route de la Ferrière, La Barre En Ouche - 27330 MESNIL-EN-OUCHE.

Article 2 : La signalisation sera mise en place et maintenue par Mr GASCOUIN durant la durée des travaux.

Article 2 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune déléguée de la Barre en Ouche, au siège de la Commune Nouvelle et sur le site des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure et Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

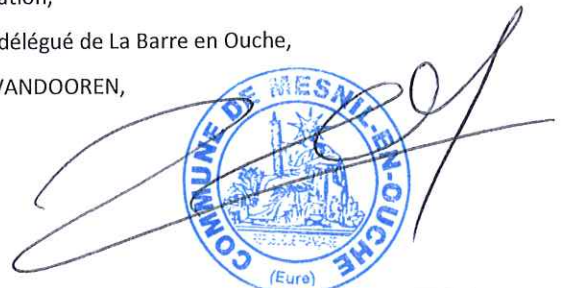
- M. le Maire de Mesnil-en-Ouche ;
- M. le chef d'équipe du service voirie de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. GASCOUIN Stéphane,

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 6 mai 2024,

Par délégation,

Le Maire délégué de La Barre en Ouche,

Bernard VANDOOREN,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Barre-en-Ouche



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5



N° 14023*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Gascoin Prénom : Stéphane
 Dénomination : Représenté par :
 Adresse Numéro : 10 Extension : Nom de la voie : Route de la ferme
la Barre en Ouche
 Code postal 27330 Localité : Mesnil en Ouche Pays : France
 Téléphone 0676413319 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 35 Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : 10 Extension : Nom de la voie : Route de la ferme
 Code postal 27330 Localité : Mesnil en Ouche
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : DP 027 049 24 200 19
 Référence cadastrale : Section(s) : 412C Parcelle(s) : 39 Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	<u> </u> mètres	<u> </u> mètres	<u> </u> mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application 10 05 2024 Durée d'application (en jours calendaires) : 031

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

